



# AFOC

## « Les mauvaises surprises des compteurs Linky »

Le Parisien du 1 juin 2021 sous le titre « **non Linky n'est pas gratuit** » et les Echos du même jour

mettent en lumière les obscurités du financement de l'installation des compteurs Linky. En 2011 le ministre affirmait que le compteur « ne coûterait pas un centime aux particuliers »

Il semble que les choses aient évolué... Pour le Parisien, ce sont les particuliers qui devront payer à travers un mécanisme « de différenciel tarifaire » qui permet de décaler de plusieurs années le remboursement. Pour le journal « les Echos » ainsi que pour la ministre, les particuliers « les consommateurs ne paieront pas plus au titre de linky »

Qui croire ?

En rappelant que les baisses escomptées sont d'abord celles de l'entreprise, relevé à distance, réductions des erreurs de comptabilité, une association de défense des locataires conclut : « il semble pourtant bien que le compteur profite uniquement au distributeur. Auquel cas le consommateur n'a pas vocation à le financer »

Le Parisien du 3 juin répond aux pouvoirs publics. S'appuyant sur le rapport de la cour des comptes, il affirme que, compte tenu du fait que 90 % des compteurs ont été installés, « Les deux milliards seront remboursés par les 35 millions de foyer pendant sept ans, ce qui représente suivant nos calculs 8 euros supplémentaire sur la note annuelle ».